

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 02/03/2025 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2347
2024-02-29

Granules destructeurs de fourmis Family Matters®

DOMESTIQUE

INSECTICIDE

GRANULE SOLUBLE

Pour usage extérieur autour et sur le périmètre des bâtiments et pour usage extérieur sur les terrasses et les patios pour tuer les fourmis.

Pour usage extérieur sur les nids de fourmis autour des bâtiments pour tuer les fourmis.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Pyréthrine 0,175 %

Avertissement, contient les allergènes lait et graines de sésame

N° D'HOM. 33343 LOI P.A.

Contenu net : 0,1 à 10 kg

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Allemagne

Agent canadien:

Neudorff North America

PO Box 178

Brentwood Bay, C.-B. V8M 1R3

250-652-5888

MISES EN GARDE :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Cependant, ce produit n'est pas systémique et l'exposition ou le risque devrait être minime lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MODE D'EMPLOI

INSECTES NUISIBLES : Granules destructeurs de fourmis Family Matters® élimineront les fourmis.

SITES D'UTILISATION : Granules destructeurs de fourmis Family Matters® peuvent être appliquées dans les zones extérieures suivantes : autour des bâtiments, terrasses, patios, sentiers, allées, emprises, graminées, gazon, pelouses et jardins ornementaux. Appliquer dans les endroits à l'abri de la lumière directe du soleil, si possible. Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Utiliser le taux plus élevé en cas de fortes infestations selon les instructions pour chaque méthode d'application spécifique.

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LE PÉRIMÈTRE DES BÂTIMENTS ET SUR LES TERRASSES ET LES PATIOS

Comment appliquer

APPLIQUER UNIQUEMENT DANS LE CADRE D'UN TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE À L'EXTÉRIEUR OU D'UN TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ DES STRUCTURES EXTÉRIEURES. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit en bande (d'une largeur d'un mètre ou moins) sur le sol le long des fondations extérieures de la structure et sur la surface des fondations jusqu'à une hauteur d'un mètre ou moins à partir du sol. Un traitement généralisé consiste à appliquer le produit sur de vastes surfaces à l'extérieur d'une structure (terrasses et patios).

Traitement de périmètre extérieur : Disperser les granules à un taux de 10 à 15 g/m² (2 à 3 cuillerées à thé rases/m²) dans une bande de 30 cm de large aux alentours des fondations des bâtiments. Appliquer tôt le matin.

Traitement généralisé : Disperser les granules à un taux de 10 à 15 g/m² (2 à 3 cuillerées à thé rases/m²) sur les sentiers des fourmis, autour des nids, des fourmilières, des monticules et des autres endroits fréquentés par les fourmis sur les terrasses et les patios. Appliquer tôt le matin.

POUR USAGE EXTÉRIEUR AUTOUR DES BÂTIMENTS :

Traitement généralisé : Disperser les granules à un taux de 10 à 15 g/m² (2 à 3 cuillerées à thé rases/m²) sur les sentiers des fourmis, autour des nids, des fourmilières, des monticules et des autres endroits fréquentés par les fourmis sur les graminées, le gazon, les pelouses, les jardins ornementaux, allées et emprises. Appliquer tôt le matin.

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES NIDS DE FOURMIS:

Application par mouillage aux nids de fourmis : Dissoudre 20 à 50 g (4 à 10 cuillerées à thé rases/m²) de granules dans 1 L d'eau et appliquer à une zone de 1 m² autour des entrées des nids de fourmis. Cette méthode d'application est plus efficace dans la soirée ou tôt le matin, lorsque les fourmis sont dans le nid.

LIMITATIONS D'UTILISATION POUR TOUTES LES UTILISATIONS :

POUR UTILISATION EXTÉRIEUR SEULEMENT. NE PAS utiliser à l'intérieur des bâtiments.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents.

NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités.

avant que le produit n'ait séché (application par mouillage) ou jusqu'à ce que les granules se soient déposés.

NE PAS appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter.

Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement.

2023-2347
2024-02-29

Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par ce produit.

NE PAS appliquer sur un plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

ENTREPOSAGE : NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

Ne pas réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

Énoncés facultatifs :

- Tue les (fourmis fourrageuses), (fourmis sucrières), (fourmis des trottoirs), (fourmis d'humidité), (petites fourmis noires), (fourmis d'Argentine), (fourmis acrobates), (fourmis brunes des champs), (fourmis des champs), (fourmis fantômes), (fourmis odorantes), (fourmis ravisseuses), (fourmis moissonneuses), (fourmis de feu), (fourmis pharaon), et autres fourmis communes
- (Produit sec) (Granules) facile(nt) à appliquer.
- Le produit est facile à utiliser, propre à manipuler et économique.
- Appliquer directement sur les fourmis, leurs monticules, nids et sentiers, et à l'endroit où les fourmis pénètrent dans (l'édifice)(la maison)
- Application sèche ou humide
- Peut être utilisé sec ou dissous dans l'eau
- Ce contenant de xx (kg) (g) permet de traiter xxxx m²
- Fait avec des pyréthrinés botaniques provenant de fleurs de chrysanthème.
- Fait de fleurs de chrysanthème.
- Inodore
- Ingrédient actif d'origine naturelle
- Non synthétique
- Les utilisateurs doivent d'abord tester (traiter) une petite zone discrète pour s'assurer qu'il n'y a pas d'effets indésirables tels que des taches ou une décoloration.33